

# MOUVEMENT SOCIAL...

## FRANCE: UNE INFÂMIE MILITAIRE

Il y a trois mois, un paquet de brochures adressées au sergent d'infanterie Guillon, en garnison à Toul, fut ouvert, par hasard, par le chef de gare de cette ville - il fait un joli métier, celui-là - lequel chef de gare, en présence du contenu de ces brochures qui ne chantaient pas positivement les louanges de la société capitaliste, crut nécessaire d'avertir la police. Celle-ci avisa à son tour l'autorité militaire, et le sergent Guillon fut arrêté aussitôt et incarcéré au fort d'Ecromer. Dernièrement, il passait au conseil de guerre sous l'inculpation de propagande anarchiste.

Fallait-il qu'il fût blanc, mais plus blanc que la blanche hermine, puisque le conseil de guerre rendit en sa faveur une ordonnance de non-lieu. On sait, en effet, combien les juges, et surtout les juges militaires, sont généralement tendres à l'égard des inculpés suspects d'anarchisme!

Malgré ce non-lieu, autrement valable, celui-là, que ceux complaisamment accordés aux Rouvier et consorts en échange de leur silence, Guillon est maintenu en cellule, où il se trouve déjà depuis plus de quatre-vingts jours, et un conseil d'enquête vient de prononcer sa cassation du grade de sergent et son envoi aux compagnies de discipline, en Algérie. La cassation, sans doute Guillon s'en moque, car jamais nul n'usa moins de ses galons, s'il faut en croire la lettre que nous avons sous les yeux et qui émane d'un soldat de son régiment. «*Doux et bienveillant avec nous*, dit cette lettre, *n'ayant jamais un mot plus haut que l'autre, il était universellement aimé et estimé de ses inférieurs*». Aussi ne regrettera-t-il pas vraisemblablement d'avoir perdu le droit de «*fourrer ses hommes dedans*».

Mais l'envoi aux compagnies de discipline! C'est là que gît l'infamie. Et c'est pour l'empêcher, pour intimider ses tortionnaires, que je fais appel à tout homme de cœur qui tient une plume, pour qu'il la signale, pour qu'il s'élève contre la perpétration de cette iniquité! Bien que reconnu innocent du crime dont on l'accusait, bien que le sergent Guillon n'ait plus à faire que cinq mois et demi de service, et que le règlement militaire n'autorise l'envoi aux compagnies de discipline qu'autant que celui qui y est condamné a encore au moins un an à faire, au mépris de toute justice, de tout règlement, ce malheureux va être transporté là-bas, en ce vaste champ de supplice, où l'attend évidemment le sort des Chédel, des Chazot, des Andréani. Là-bas des Gally, des Rochette, des Michel, sournoisement, sans bruit, dans la nuit des silos et le silence du désert, débarrasseront la société de cet ennemi redoutable, si redoutable qu'il ne s'est pas trouvé un juge, même militaire, pour oser le frapper! Il ne le faut pas! Il faut que quiconque n'est pas contaminé par l'avachissement qui semble le fléau de notre époque, pousse un tel cri d'indignation que ne le puisse étouffer aucun bâillon, et par son attitude menaçante fasse reculer sur le seuil du crime les assassins galonnés et leurs complices!

**TUNIS:** Hochette, Michel et Gally, les assassins du soldat Chédel, ont passé lundi dernier au conseil de guerre. Les débats ont révélé des actes de brutalité monstrueux, dont le malheureux Chédel avait été victime, avec l'assentiment des chefs de ses bourreaux. Ces derniers ont été acquittés. Nous adressons nos plus sincères compliments à la justice militaire. Cet acquittement est bien fait pour réchauffer au cœur des tièdes l'amour vacillant du «*noble métier des armes*».

**André GIRARD.**